

# De la métropole à Mayotte

## A Mayotte



### A L'ARRIVÉE

#### **Votre accueil à l'aéroport**

- A l'aéroport de Dzaoudzi, vous êtes accueilli par votre prédécesseur et/ou votre parrain (et/ou votre président de catégorie) qui vous attendent à l'extérieur de la salle de débarquement ;
- Dans tous les cas, veillez à ce que votre arrivée soit annoncée ;
- Pour le transit jusqu'à Combani le militaire et sa famille seront transportés dans un véhicule du régiment.

#### **Arrivée de votre caisse maritime**

- Prendre contact avec votre déménageur (en liaison avec votre transitaire) qui effectuera les démarches nécessaires ;
- Après l'obtention des documents douaniers, les bagages vous seront livrés rapidement ;
- Les engins à moteur (moto, cyclomoteur, même de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup>, les bateaux de tous genres et les moteurs marins) sont soumis aux mêmes règles que les voitures en particulier pour la carte grise ;
- Nous vous conseillons vivement de préparer des fiches précises du contenu de chaque carton mentionnant la valeur des objets s'y trouvant. Ceci facilitera, le cas échéant, vos échanges avec la douane.

### DEMENAGEMENT

Lorsque vous ferez votre circuit d'arrivée au sein du Bataillon, le trésorier vous renseignera sur la clôture de votre dossier de déménagement.

Vous devrez attendre d'avoir récupéré votre caisse maritime auprès de votre déménageur pour que celui-ci puisse vous donner les pièces justificatives correspondantes et pouvoir ainsi liquider votre dossier auprès du trésorier.

**Toute avance doit être régularisée par l'envoi du dossier définitif dans les 8 mois suivant le versement de l'avance. A défaut, un titre de perception du montant total de l'avance sera émis à votre encontre.**

### ATTENTION.

Concernant la constitution du dossier, il faut absolument que toutes les pièces-justificatives soient présentes dans le dossier pour que le CAMID traite celui-ci, sinon le dossier revient au BSMA (délai supplémentaire d'un mois car transit par le GSBdD à La Réunion).

Délai de traitement si dossier validé par le CAMID : **environ 3 à 4 semaines.**

Les pièces obligatoires pour la liquidation de vos dossiers

#### Bagages lourds (caisse) :

- facture originale acquittée (pas de scan ou copie) ;
- lettres de voiture (chargement/livraison) ;
- connaissance maritime ;
- déclaration import et export ;
- justificatifs des frais de vaccinations engagés pour chaque membre de la famille (éventuellement) ;

- justificatifs des frais de passeports (éventuellement) ;
- facture originale acquittée du véhicule (si transport) ;
- copie de la carte grise du véhicule transporté.

#### Repli :

- facture originale acquittée ;
- lettres de voiture (chargement/livraison).

#### Autres pièces du dossier.

Vous devrez conserver les billets de train si vous et/ou votre famille avez utilisé ce moyen de transport pour rejoindre l'aéroport au départ de métropole.

Vous aurez droit également pour vous-même et les membres de votre famille, à l'indemnité forfaitaire hôtel et restaurant (IFHR) de 3 jours qui sera versée lors de la liquidation de votre dossier de déménagement.

## **IMPÔTS**

### **Généralités**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le département de Mayotte applique le régime d'imposition de droit commun et à ce titre les contribuables sont assujettis à la taxe d'habitation et à l'impôt sur le revenu. Pour ce dernier, les contribuables domiciliés dans le département de Mayotte bénéficient d'un abattement final de 40 %, dans la limite de 6 700 € sur le montant de leur impôt.

### ***Célibataires géographiques.***

- Ils ne sont pas soumis à l'abattement de 40%.

A l'exception de ceux logés en BCC, ils sont également soumis à la taxe d'habitation. Ne concerne pas les BCC.

## **RECENSEMENT & JDC (EX JAPD)**

### **Recensement**

- Si vous avez un ou plusieurs enfants entre 16 et 25 ans, pensez à signaler leur nouvelle position à leur centre du service national d'origine s'ils sont déjà recensés, pour les autres il sera possible de les faire recenser à la mairie de Tsingoni (ou à son annexe de Combani).

### **Journée Défense Citoyenneté (JDC)**

- Le détachement de Mayotte du centre du service national de La Réunion pourra répondre à vos interrogations sur les JDC. Des JDC sont organisées au RSMA Mayotte, à Tsingoni (au collège) ou à Sada (au lycée).

### **Carte d'électeur**

- A Mayotte vous pourrez vous inscrire sur les listes électorales de votre commune de résidence, en l'occurrence à Tsingoni. En cas contraire il vous faudra voter par procuration.

